

DELIBERATION N° 26-22-C

L'an deux mil vingt-deux, le 06 juillet à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	17.
Nombre de membres présents :	10.

Date de 1ère convocation : 28 juin 2022
Date d'affichage : 13 juillet 2022

<u>Présents</u> :	<i>Titulaires</i> : Gérard Dumaz ; Gaëtan Vanin ; Pierre-Damien Galène ; Sandra Ferrari ; Régis Dumaz ; Alexandre Gennaro ; Dominique Pommat ; Pascal Ginollin ; Christian Berthommier ; <i>Suppléants (votant)</i> : Thierry Bebert ;
<u>Excusés</u> :	Alexandra Turnar ; Serge Tichkiewitch (pouvoir à Pierre-Damien Galène) ; Christian Gogny ; Cécile Trahand (pouvoir à Christian Berthommier) ; Fabre Maryse
<u>Absents</u> :	Pierre Brun ; Sabrina Haerinck, Jean-Marc Léoutre ;

SEM DES BAUGES - TARIFS DES ACTIVITES HIVERNALES 2022-2023 (compétences optionnelles)

La présidente rappelle que la politique tarifaire relève de la compétence du conseil.

Pour le secteur Aillons-Margériaz, il est proposé la grille tarifaire relative aux activités 2022-2023 selon le tableau ci-annexé.

En conséquence, il est proposé d'approuver les conditions particulières applicables, ainsi que la grille tarifaire présentée.

La présidente indique que les tarifs pourront être amenés à évoluer avant le début de saison, notamment en cas de modification des tarifs de Savoie Nordic et la circulaire préfectorale attendue.

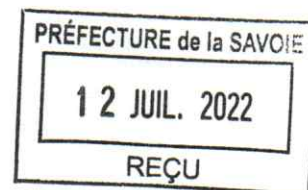
Vu les statuts du Syndicat mixte des stations des Bauges,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au conseil syndical,

- **D'APPROUVER les conditions particulières applicables et la grille des tarifs des activités hivernales tel que présentés pour le secteur Aillons-Margériaz ;**
- **DE DIRE que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022.**

Fait à AIX-LES-BAINS, le 06 juillet 2022

LA PRESIDENTE,
FERRARI Sandra



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞	Votants : 10
☞	Pour : 10
☞	Contre : 0
☞	Abstention (s) : 0
☞	Blanc (s) : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

TARIFS SKI ALPIN 2022-2023

Tarif de base toute la saison (références Haute Saison)

Cas particuliers Basse Saison = lundi au vendredi hors vacances zone A

AILLONS - MARGERIAZ 1400

AM-1000	Journée	4 h Cons
	16	14
	14	12
	Croq tapis Chevreuil	10
	14,4	12,6
	10,00 €	
	12,6	10,8
	10,00 €	
	Si chevreuil fermé : 6€ (croq + poussin)	

Journée	4 h Cons	2J Cons	3J Cons	4J Cons	5J Cons	6J Cons	7J Cons	8J Cons	Prévente 01/10 au 30/11 uniquement sur internet (titre valable -> 30/09/2023)	Année (hiver + été) tarif de base, valable jusqu'au 30 septembre 2023	Pass Bauges tarif prévente jusqu'au 30 septembre 2023	Pass Bauges tarif prévente jusqu'au 30 septembre 2023
27	23	52	73	94,5	116	132	144	153		360		380
26	22	50	70	91	112	127	139	147		350		380
23	21	44	60	80	100	112	123	129		290		320
22	20	42	58	77	96	108	118	124		280		320
-	13	Espace débutant (Tapis + Ambruniers) - prolongation possible en forfait journée (en caisse uniquement)										
6	Justificatif obligatoire : Editer un forfait saison personnalisé - nom, prénom, photo Pas de justificatif forfait enfant											
-	-	1 forfait adulte 50% pour achat de 2 Adultes + 3 JEV : même durée et un seul paiement.										
13,5	180											
24,3	20,7	Abonnement carte 10€										
21,6	18,4	ADULTE (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi) hors vacances zone A) : - 20 %										
18,9	16,1	ADULTE (mercredi hors vacances Zone A) : - 30%										
20,7	18,9	JEUNE / ETUDIANT / VERMEIL (vacances zone A + week-ends) : - 10%										
18,4	16,8	JEUNE / ETUDIANT / VERMEIL (L. M. J. V) hors vacances zone A) : - 20 %										
16,1	14,7	JEUNE / ETUDIANT / VERMEIL (mercredi hors vacances Zone A) : - 30%										
13	11	42	58	77	96	108	118					
9	8	> 20 pers en BS										
23	21	9 à 19 pers / ECO										
Jeunes de Ski club inscrits dans circuit compétition avec justificatif												
JEUNE et ADULTE SKI Club ou club ESF hors compétition												
Forfaits chargés par les groupes via une interface web - Possibilité d'avoir une marge de négociation jusqu'à -30% suivant le volume du groupe												
130												
165												
196												
6	Possibilité de skier le samedi et dimanche pour CN = 13 € (tarif Groupe)											
6	Dans le cadre du cycle "savoir skier"											
50												
0												

8	Pléton Gd Public : 1 TSF AM1000 ou TSD 1400
5	Pléton : Tarif pour HandiBambin, TSF Rochettes ou tarif Groupe TSD 1400
1,5	Salle hors sacs pour client individuel AM 1000 (Adulte ou Jeune)
1	Salle hors sacs pour groupes
200	Salle hors sacs pour groupes journée
0	Navette inter-sites pour les possesseurs d'un titre de transport en cours de validité
2	Navette inter-sites pour les plétons (aller simple)
2	Carte à puce (en cas de 1er achat)
3,5	Duplicata / Oublié / Perdu : pour tout type et durée de forfait
1	Prolongation de forfait 4h en journée et espace débutant en journée (frais de dossier)
6€ : 3 passages - 12€ : 8 passages	
11 et 5,5	
Espace Glisse	
Pays suspendu des géants	
Skibus (+ part transport 8€ = 24€)	
16€	